



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-PIERRE, tenue le sixième jour d'avril deux mille vingt-trois, à 20h00 à la salle Alphonse-Cloutier de l'édifice municipal de Mont-Saint-Pierre, situé au 102, rue Prudent-Cloutier, à Mont-Saint-Pierre.**

**Étaient présents :**

Magella Emond, maire  
André Daraîche, conseiller au siège no 1  
Marise Ouellet, conseillère au siège no 2  
Alain Gagnon, conseiller au siège no 4

**Absences motivées :**

Madone Mercier, conseillère au siège no 3  
Claude Cloutier, conseiller au siège no 5  
Yannick Ouellet, conseiller au siège no 6

**Étaient aussi présentes :**

Berthe Coulombe, secrétaire d'assemblée.

**Vérification du quorum et ouverture de la séance**

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 20h par Magella Émond, maire de la municipalité de Mont-Saint-Pierre. Mme Berthe Coulombe, fait fonction de secrétaire d'assemblée.

**RÉSOLUTION numéro 040-04-23**

**Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par André Daraîche, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.**

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION numéro 041-04-23**

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2023**

Il est proposé par Marise Ouellet, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QU'il soit dispensé de lecture, les conseillers en ayant déjà pris connaissance;**

**QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2023 soit adopté.**

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION numéro 042-04-23**

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2023**

Il est proposé par Alain Gagnon, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QU'il soit dispensé de lecture, les conseillers en ayant déjà pris connaissance;**

**QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2023 soit adopté.**

**ADOPTÉE**

**Suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars et du 5 avril 2023**

Le Maire Magella Emond fait le suivi du procès-verbal en y apportant les précisions complémentaires lorsque requises.

**RÉSOLUTION numéro 043-04-23**

**Acceptation des comptes mensuels réguliers, municipaux & camping – Liste en annexe**

Il est proposé par Alain Gagnon, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** la liste des comptes (compressibles et incompressibles) de Mars 2023 soit adoptée telle que déposée au montant de 23 043.11\$ ;

**QU'**une copie de cette liste soit déposée en annexe au livre des délibérations sous la cote 04 – 2023.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION numéro 044-04-23**

**Réserve biologique de Mont-Saint-Pierre**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Mont-Saint-Pierre n'a pas été consultée sur le projet de la mise en place d'une réserve biologique sur son territoire avant l'annonce par le ministre *de l'Environnement*, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, M. Benoit Charrette, le 17 juin 2022;

**ATTENDU QUE** depuis 2017, la Coopérative de solidarité de développement touristique, économique et social de Mont-Saint-Pierre de concert avec la Municipalité de Mont-Saint-Pierre travaillent à un projet majeur en récrétourisme dans son arrière-pays;

**ATTENDU QUE** différents bailleurs de fonds, tels que Développement économique Canada, ministère du Tourisme du Québec, CLD de La Haute-Gaspésie et autres, ont déjà contribué financièrement au projet à la hauteur de 6,5 k incluant la participation du milieu;

**ATTENDU QUE** ce projet est maintenant en phase de réalisation;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par MME MARISE OUELLET, conseillère :

1. de demander à M. Benoît Charette, ministre *de l'Environnement*, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, de conserver, à l'intérieur de la future réserve ou le futur refuge biologique de Mont-Saint-Pierre, les sentiers actuellement utilisés et ceux en voie de développement qui serviront comme sentier pédestre et de vélo hors route, et ce, tels qu'ils ont été planifiés au plan d'affaires de la Coopérative de solidarité de développement touristique, économique et social de Mont-Saint-Pierre.
2. de demander à MRC de La Haute-Gaspésie un appui.
3. de transmettre la résolution à :
  - M. Benoit Charrette, ministre *de l'Environnement*, de la Lutte contre les changements climatiques,  
de la Faune et des Parcs
  - MRC de La Haute-Gaspésie
  - M<sup>me</sup> Caroline Proulx, ministre du Tourisme
  - M. Stéphane Sainte-Croix, député de Gaspé
  - MELCCFP, Bas-Saint-Laurent et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
  - Municipalité de Rivière-à-Claude

**ADOPTÉ**

### **Suivi du dossier BAC BRUN**

Information sur la collecte été 2023 des bac brun et l'importance de cette collecte.

### **Suivi dossier MADA**

Ce dossier est rendu à terme et sa présentation final sera fait dans les semaines à venir.

### **Suivi programme TECQ**

Remboursement en mars par le gouvernement des coûts du programme TECQ 2022

Remboursement du prêt temporaire pour les travaux fait en 2022

Extension programme au 31 mars 2024.

### **Période de questions**

### **RÉSOLUTION numéro 045-04-23**

#### **Levée de la séance**

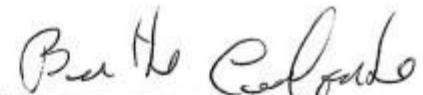
Il est proposé par André Daraîche, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

**QUE** la séance soit levée à 20h35

**ADOPTÉE**



Magella Émond  
Maire



Berthe Colombe  
Secrétaire d'assemblée

---

*Je, Magella Émond, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec /*

